

DECOLUB Green Synergie



AGENT DE DEMOULAGE POUR DECOFFRAGE DIFFERE A BASE VEGETALE

CARACTERISTIQUES

Formulation originale à partir d'huile végétale permettant les démoulages différés.

Formule insensible à l'eau qui ne tâche pas les supports.

Permet l'application ultérieure selon les règles de l'art de peintures, d'enduits, de ciment-colles.

Application compatible sur coffrage métallique, contreplaqué baké et bois traités.

Parfaitement adapté pour une utilisation dans les usines de préfabrication afin de faciliter les opérations de démoulage.

Après évaporation du solvant, biodégradabilité ultime supérieure à 60 % selon la norme NF EN ISO 9408 - OCDE 301 F.

MODE D'EMPLOI

- **Dilution** : produit prêt à l'emploi.
- **Application** : pulvérisateur, brosse, rouleau.
-
- Appliquer sur les surfaces à protéger sous forme d'un film mince et uniforme.
- Eliminer les excédents à l'aide d'une raclette en caoutchouc sur les surfaces horizontales.
- Attendre minimum 15 jours à 20°C pour tous revêtements associés (sur support conforme au DTU 26.1).

Pouvoir couvrant

- Coffrage métallique : 40 à 50 m² au litre.
- Coffrage plus absorbant : 30 à 35 m² au litre.

PROPRIETES PHYSIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : jaune paille
- Densité à 20°C : 0,86
- Point éclair : 79,5°C

PRECAUTIONS EVENTUELLES

Toujours éviter un surplus lors de l'application qui peut causer des difficultés d'adhérence des revêtements ultérieurs.

En cas d'application en préfabrication, la température d'étuvage ne doit pas excéder 50°C.

Stockage dans un endroit frais et sec à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Classification SYNAD des Agents de Démoulage Version 2010		
Utilisateur	Sécurité feu	● ○
	Hygiène	● ● ● ○
Environnement	COV	● ● ● ○
	Biodégradabilité	● ● ○ ○
● Critère favorable ○ Critère défavorable		



Les indications d'emploi ci-dessus ne sont que des recommandations générales dont l'adaptation à chaque cas particulier est laissée au compte de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de cette adaptation eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités conformes aux spécifications d'emploi figurant sur l'emballage.
Indice 2 / Novembre 2012